

Alerte à la contamination des entreprises subissant des retards de paiement

Environ 75 Md€ de moins dans les caisses des fournisseurs à cause du Covid-19

*Jean-Louis Mullenbach
24 avril 2020*

Le crédit interentreprises est le crédit financier que les entreprises s'accordent entre elles dans le cadre de leurs relations commerciales. Il résulte des délais de paiement contractuels convenus entre elles. C'est la principale composante du BFR (besoins en fonds de roulement). Il s'agit essentiellement des délais de règlement accordés :

- par l'entreprise à ses clients (crédit client),
- à l'entreprise par ses fournisseurs (crédit fournisseur), avec un déséquilibre en faveur des créances clients dû au rapport de force entre les entreprises.

Le crédit interentreprises est un enjeu majeur pour l'économie française avec un montant évalué par la Banque de France à environ 700 Md€, ce qui en fait la première source de financement des entreprises. Il représente à lui seul l'équivalent de trois à quatre fois le montant des crédits à court terme accordés aux entreprises par l'ensemble des banques. Chaque année, sur la période récente, la Banque de France estime que les retards de paiement sont à l'origine d'une faillite d'entreprise sur quatre, impactant principalement les PME.

Selon ALTARES, six entreprises françaises sur dix ne respectent pas les délais de paiement contractuels. Les retards de paiement, estimés chaque année par l'Observatoire des délais de paiement à une dizaine de jours, peuvent en effet engendrer :

- des difficultés de trésorerie compromettant la viabilité des entreprises sous-traitantes au détriment des PME et au bénéfice des donneurs d'ordre,
- un effet domino sur l'ensemble de l'économie, les comportements retardataires en chaîne étant susceptibles d'entraîner les entreprises dans un cercle vicieux.

Conscient de ce risque majeur pour l'économie française du fait de la pandémie, le gouvernement s'est saisi du sujet dès le 23 mars 2020 en convoquant le premier comité de crise sur les délais de paiement. Le Médiateur des entreprises et le Médiateur national du crédit ont alors indiqué avoir déjà enregistré, en deux semaines, l'équivalent de trois mois de saisine. La Médiation du crédit enregistre aujourd'hui une explosion des saisines, avec 1400 dossiers éligibles auprès de la Banque de France.

Quel est le poids réel des factures impayées ? Quelles sont les évolutions observées depuis le début de la pandémie ? Quelles sont les différences entre la France et ses voisins européens ? Pour répondre à ces questions, l'éditeur de logiciel SIDETRADE a publié hier 22 avril une étude approfondie restituant, semaine après semaine, l'évolution des comportements de paiement de plus de 3,7 millions d'entreprises au sein de six pays européens (France, Royaume Uni, Espagne, Belgique, Italie, Pays-Bas). Ce « tracker » hebdomadaire s'appuie sur l'analyse statistique de 26 millions de factures totalisant 54 Md€ de transactions interentreprises.

Du 1^{er} janvier au 11 mars 2020, date de la déclaration de pandémie Covid-19 par l'OMS, l'étude SIDETRADE affiche une relative stabilité des retards de paiement se situant autour de 20% pour l'ensemble des pays analysés. Les faibles variations sur cette période d'avant pandémie sont principalement dues aux cadences de facturation et aux processus de règlement des entreprises. Sur cette période, a été calculée la moyenne du taux d'impayés, qualifiée de moyenne habituelle, soit un retard supérieur à dix jours au delà de la date d'échéance de la facture. Celle-ci permet de comparer le taux d'impayés à une date donnée avec cette moyenne d'avant la période de pandémie.

Sans surprise, les retards de paiement constatés s'envolent à compter du 11 mars dans les pays les plus touchés par la crise sanitaire pour atteindre une croissance des factures impayées explosive par rapport à la moyenne habituelle. En comparaison avec cette moyenne de référence propre à chaque pays (19,25% pour la France), les retards de paiement grimpent de 80% en Italie, 56% en France, 52% en Espagne et 44% en Belgique.

En extrapolant les chiffres constatés au 13 avril 2020 par SIDETRADE, portant en France sur plus de 11,3 Md€ de crédit interentreprises dont 3,4 Md€ de factures impayées, à l'ensemble du crédit interentreprises dans notre pays (700 Md€), le montant total de ces impayés serait au 13 avril 2020, de 210 Md€ (30% de factures impayées) là où ces mêmes retards se situaient habituellement autour de 135 Md€ (19,25% de factures impayées), soit un impact énorme de 75 Md€ de trésorerie en moins pour les entreprises subissant ces retards de paiement.

Face à une telle explosion des retards de règlement observée depuis le 11 mars dernier, Bercy a déclaré que toute entreprise qui ne jouerait pas le jeu vis-à-vis de ses fournisseurs en matière de délais de paiement « perdrait systématiquement la garantie de l'Etat sur l'obtention potentielle d'un crédit bancaire ». En cette période de crise sanitaire et économique, une solidarité des entreprises est impérative. A défaut, la pratique du « *name and shame* » s'imposera. Des groupes comme LAFARGE, LE PRINTEMPS et VINCI ont déjà été montrés du doigt. Le respect des délais de paiement est le ciment de l'économie.
